



**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UDAF DES HAUTES-ALPES – Gap – La Clairière
Samedi 1^{er} juin 2013**

Madame ARMANDO préside l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée générale
- Rapport de la commission de contrôle
- Information sur les procédures de vote, présentation des administrateurs désignés, premier tour des élections des administrateurs
- Intervention des officiels
- Intervention de Monsieur Michel FIZE, sociologue
- Projet associatif et rôle des différents acteurs familiaux
- Proclamation des résultats du premier tour des élections
- Intervention des officiels
- Adoption du PV de l'AG du 12 mai 2012
- Présentation du rapport financier
- Présentation du rapport d'activités
- Présentation de l'évolution des travaux des différents groupes de travail
- Projet associatif et rôle des différents acteurs familiaux
- Clôture de l'assemblée générale

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MADAME ARMANDO, PRESIDENTE DE L'UDAF

Madame Mylène ARMANDO, présidente, est heureuse d'accueillir les participants à l'assemblée générale et la déclare ouverte.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Madame Fernande CATY présente à l'assemblée le rapport de la réunion de la commission de contrôle qui s'est réunie le 30 avril 2013 pour examiner les candidatures au conseil d'administration de l'UDAF et contrôler le paiement des cotisations par les associations et fédérations adhérentes.

Elle indique que 5 sièges sont à pourvoir au conseil d'administration ce samedi 1^{er} juin 2013.

Les administrateurs dont le mandat vient à expiration sont Mesdames Nathalie LOCURATOLO, membre de l'association Enfant en Danger, Delphine RICHIER, membre de l'association l'Île aux Enfants, Messieurs Christian DURAND, membre de France Alzheimer 05, Alain RODIER, membre de EUROSOCPE, et Michel CHABROL, membre de l'AIST 05 (décision du conseil d'administration du 15 décembre 2012).

Les candidats au conseil d'administration sont Madame Delphine RICHIER, membre de l'association l'Île aux enfants, et Messieurs Christian DURAND, membre de France Alzheimer 05, Alain RODIER, membre de EUROSOCPE. Les membres de la commission de contrôle ont validé ces candidatures.

Par ailleurs, à ce jour, toutes les associations et fédérations adhérentes se sont acquittées de leur cotisation annuelle dans les délais. Les membres de la commission de contrôle ont validé la participation et le droit de vote des associations et la participation des fédérations adhérentes à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2013. Il est rappelé que les associations à recrutement spécifique doivent, en plus du paiement de leur cotisation annuelle de 1€ par adhérent, régler une cotisation forfaitaire de 30 € conformément à l'article 10 du règlement intérieur de l'UDAF.

Les membres de la commission de contrôle constituent le bureau de vote et sont chargés du dépouillement des bulletins de vote et de la proclamation des résultats.

INFORMATION SUR LES PROCEDURES DE VOTE, PRESENTATION DES ADMINISTRATEURS DESIGNES, PREMIER TOUR DES ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Philippe HEBRARD, directeur, indique à l'assemblée la procédure à suivre pour le déroulement du vote des administrateurs. Il rappelle que c'est le nombre lié à la composition des familles adhérentes aux associations familiales qui détermine le nombre de suffrages de chaque association. Les 2500 familles adhérentes sur le département génèrent environ 7000 voix pour cette assemblée générale.

Madame Mylène ARMANDO demande aux candidats qui se présentent à l'élection de se présenter et aux personnes désignées de se présenter.

Candidats à l'élection :

Monsieur Alain RODIER participe depuis un mandat aux différents travaux du conseil d'administration et siège au bureau de l'UDAF en tant que secrétaire. Il est membre de l'association EUROSCOPE qui travaille auprès des jeunes et des familles. Il est candidat au poste d'administrateur de l'UDAF car il est en accord avec les valeurs et les principes qu'elle porte.

Monsieur Christian DURAND est le vice-président sortant et souhaite se représenter car il est lui aussi en accord avec les travaux de l'UDAF, avec la présidente, et l'ensemble des participants au conseil d'administration. Il espère pouvoir poursuivre les travaux qu'il a entrepris. Son association d'origine est France Alzheimer 05 qui se voue à aider, soutenir et former les familles qui ont en leur sein, une personne ayant la maladie d'Alzheimer.

Madame Delphine RICHIER est membre de l'association l'Ile aux Enfants qui gère à Serres un pôle petite enfance, une crèche, un centre de loisirs, un relais d'assistante maternelle, et propose des actions auprès des familles. Elle a été cooptée au conseil d'administration en 2012 et souhaiterait poursuivre cet engagement encore quelque temps.

Personnes désignées par une fédération ou une association familiale à recrutement spécifique adhérente :

Madame Maryse AUBERT est membre de l'association UNAFAM 05 qui soutient les familles qui ont une personne malade psychique. Les membres de l'association sont là pour soutenir et informer les familles, et tentent de faire reconnaître cette maladie difficile pour ne pas en faire un tabou. Elle est déjà présente au conseil d'administration et a envie de continuer et autant qu'elle le pourra.

Madame Michèle BRIELLES est désignée par la Fédération Familles Rurales des Hautes-Alpes et présidente de Familles Rurales de Lagagne. Cette association a beaucoup travaillé autour de l'accompagnement à la parentalité et avec le REAAP en organisant des ateliers de « savoir partager » avec les enfants et les parents qui ont un projet commun. Elle est au conseil d'administration de l'UDAF depuis 4 ans et engagée dans une réflexion autour de l'autonomie des jeunes qu'elle aimerait bien poursuivre jusqu'à son terme. C'est pourquoi elle voudrait continuer à s'engager en tant qu'administratrice au sein de l'UDAF.

Madame Catherine GRAVIER est membre de Enfance et Familles d'Adoption dont l'objectif est de défendre les droits de l'enfant d'avoir une famille, une famille d'adoption, une famille d'accueil ou de parrainage quand l'adoption n'est pas possible. Cette association accompagne les postulants à l'adoption, a des représentants au conseil de famille des pupilles de l'Etat et à la commission d'agrément à l'adoption, mène diverses actions conviviales pour rencontrer les familles et anime un groupe de paroles pour les familles adoptives en difficultés. Elle a participé à deux groupes de travail au sein de l'UDAF dont le dispositif de parrainage de proximité et a initié la création d'une association à la fin d'année 2012 qui s'appelle « 1,2,3 SOLEIL ».

Madame Janine SOULIER explique qu'elle fait partie des deux personnes désignées par la Fédération ADMR des Hautes-Alpes qui regroupe 17 associations locales (l'autre personne étant Madame Fernande CATY). L'ADMR a pour objectif d'aider toutes les familles de façon à ce que la personne âgée puisse rester chez elle dans les meilleures conditions possibles. Son mouvement souhaite de ce fait développer un courant de solidarité dans et autour des familles. Les ADMR représentent un poids économique non négligeable dans le département : 480 salariés soit 289 ETP pour desservir toutes les familles. Leur principal travail est d'écouter sur le terrain les demandes des familles et des personnes et de faire le lien avec les pouvoirs publics pour voir ce qui pourrait être fait en leur faveur et le mieux possible.

Madame Christiane VITTOT est présidente de la fédération Familles Rurales des Hautes-Alpes et également de l'association locale de Veynes. Elle siège au conseil d'administration de l'UDAF et a travaillé sur le projet associatif. Le but de FAMILLES RURALES est d'aider les familles situées plus particulièrement en milieu rural. Il lui est difficile de développer la fédération, qui comprend actuellement seulement deux associations. L'association de Veynes a travaillé avec le REAAP, a changé de local et s'occupe des personnes âgées qui viennent passer du temps à l'association (jeux de cartes et de sociétés) et faire part de leur besoin.

Madame Fabienne LAVERNHE a été désignée au conseil d'administration par la délégation des Hautes-Alpes de l'Association des Paralysés de France depuis 1995 et membre du bureau depuis 1999. En raison de ses engagements actuels, il se trouve qu'elle est moins en lien avec son association d'origine qu'auparavant. Les membres du conseil départemental de l'APF lui ont cependant demandé de leur faire un compte-rendu de sa représentation au sein de l'UDAF. Elle a toujours en mémoire malgré ses fonctions à l'UDAF et à la CAF quelque chose d'essentiel pour l'APF : la possibilité d'accès pour tous, à tout. C'est cette cause que défend l'APF parce qu'il n'y a pas seulement des personnes en fauteuil roulant, mais il y a aussi les personnes âgées, les personnes avec une poussette. Un escalier ou des marches peuvent être comme un mur infranchissable. Il y a également à l'APF, un accompagnement des personnes vers des activités en partenariat avec d'autres associations comme Handisport.

Madame Indira NOIN, absente ce jour, représente l'association Jumeaux et Plus 05.

Madame Mylène ARMANDO invite les salariés présents à se présenter. **Monsieur Philippe HEBRARD** les remercie de leur présence et se réjouit de l'importance de leur implication au sein de l'UDAF, caractérisé ce jour par leur nombreuse présence. Il remercie également Mesdames Emmanuelle DURY et Henrika BECUWE, secrétaires de l'Institution pour la préparation de cette assemblée générale.

INTERVENTION DES OFFICIELS

Monsieur Jean-Yves DUSSERRE, Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, souhaitait être présent d'une part pour assister à l'intervention de Monsieur Michel FIZE, sociologue de grande qualité qui va délivrer un certain nombre de messages sur les problématiques liés à la famille et ensuite parce que l'UDAF est un interlocuteur privilégié du Conseil Général. Il s'excuse de devoir quitter l'assemblée générale en cours de matinée en raison d'autres engagements.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL FIZE, SOCIOLOGUE

Madame Mylène ARMANDO donne la parole à Monsieur Michel FIZE, directeur de recherche au CNRS, sociologue, qui est déjà intervenu en 2006 pour les 60 ans de l'UDAF. C'est une personne qui a beaucoup travaillé sur la famille, plus particulièrement l'adolescence, et a été convié aujourd'hui pour parler de famille, de son évolution de la famille, de celle de la société, de la famille face à cette évolution.

Pour faire le lien avec la présentation du projet associatif de l'UDAF, **Madame Mylène ARMANDO** propose trois mots qu'elle mettrait en parallèle entre les associations familiales, les familles et la société : la reconnaissance, la démocratie et l'autonomie. Ce peut être des mots clés quand on se demande comment accompagner les familles. C'est peut être les reconnaître dans ce qu'elles sont. Si elles ont une immaturité familiale à accompagner les parents, c'est peut être les aider à trouver cette autonomie d'accompagnement des enfants. Et dans la démocratie aussi, dans le fait qu'on puisse aussi les entendre et qu'elles puissent prendre les directions qu'elles souhaitent sans mettre en danger ce qui est en leur sein.

PROJET ASSOCIATIF ET ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS FAMILIAUX

Madame Mylène ARMANDO informe l'assemblée que le projet associatif de l'UDAF a nécessité plus d'une année de travail. Il va être présenté par les membres du groupe de travail ayant participé à son élaboration. Il s'agit d'un moment important pour une association, et une fois terminé, d'un outil essentiel pour poursuivre toute action associative.

L'ancien projet associatif datait de 2003. Pendant ces dix dernières années, les différents axes de ce projet ont été développés et plusieurs actions ont été menées. Il est désormais nécessaire de le retravailler. En effet, depuis cette date, des changements et des évolutions ont eu lieu en termes de questionnements, d'intérêts pour les familles et de sujets.

L'UDAF a pour mission de représenter des familles. Le groupe de travail s'est donc interrogé sur la façon dont les familles étaient actuellement représentées à l'UDAF et au sein des associations familiales. Il s'est demandé comment améliorer et perfectionner cette représentation et s'est également interrogé sur les associations familiales, celles qui existent en tant que telles mais aussi les autres associations avec lesquelles l'UDAF peut travailler en partenariat, que l'on peut croiser sur des problématiques familiales et qui ne sont pas encore dans le mouvement familial. Enfin, de nouveaux services ont été créés au sein de l'UDAF : le conseil conjugal et familial, la médiation familiale, le REAAP et son pilotage. Il était donc important de refaire du lien, de reconstituer un cadre et des objectifs par rapport à ces nouveaux services.

Monsieur Alain RODIER prend la parole et évoque les valeurs de l'Institution, plus particulièrement celles qui ont été mises en avant dans le projet associatif de l'UDAF. Celles-ci sont contenues dans la finalité du projet associatif « Accompagner toutes les familles des Hautes-Alpes dans un contexte de forte évolution de la société ».

Une des valeurs est le respect des familles. Il s'agit de respecter le fait familial, la dimension familiale. C'est reconnaître le caractère premier constitutif pour la société de ce regroupement élémentaire d'individus qu'on désigne la famille et qu'il faut lui apporter une attention particulière et par conséquent à ce qui la concerne : la parentalité ou encore l'appareillage des personnes. Le respect des familles, c'est également reconnaître toutes les formes d'organisation de la famille, le fait de ne pas porter de jugement de valeur à leur égard, c'est défendre l'idée que toutes ces formes sont égales en dignité.

Une autre valeur du projet associatif est l'universalité qui est associée au pluralisme. L'UDAF se donne pour mission d'accompagner toutes les familles du département des Hautes-Alpes. Elle renvoie à une notion de quantification et en même temps à une notion de limite, de frontière. A contrario, elle expose la diversité des éléments qu'elle englobe. La diversité des familles ne peut donner lieu à une catégorisation. Pour l'UDAF, seul est à considérer le fait que des personnes forme famille. Le terme famille est pris ici au sens strict que lui donne la loi aujourd'hui et que la loi lui donnera demain.

Cette réflexion sur l'universalité a conduit le groupe de travail à se poser un certain nombre de questions : l'UDAF connaît-elle bien toutes les familles qu'elle entend accompagner, notamment les familles qui ne sont pas en relation directe avec les associations familiales de l'UDAF ? Que faudrait-il mettre en œuvre pour ces familles que l'UDAF connaît peu ? Toutes les familles sont-elles représentées par l'UDAF et le sont-elles de façon équitable ? On pense aux familles monoparentales, familles étrangères, familles résidant aux confins du département, familles de travailleurs saisonniers... Au contraire, n'y a-t-il pas une surreprésentation d'un certain type de familles ? Ce sont ces questions qui sous tendent quelques unes des orientations que l'on retrouve dans le projet associatif. Ce sont ces orientations qui vont déterminer par la suite les actions que l'UDAF envisage pour l'avenir.

Monsieur Christian DURAND souligne que le projet associatif a pour principal objectif de resserrer les liens entre les différents acteurs qui permettent le fonctionnement de l'UDAF : les associations familiales, les représentants, les familles et les professionnels, et de les améliorer.

Une des particularités de l'UDAF c'est qu'elle est composée d'associations familiales adhérentes du département. Elles sont 33 et représentent environ 2400 familles, constituent le socle sur lequel se construit la représentativité de l'UDAF par rapport à la population et aux pouvoirs publics. Le fonctionnement de l'UDAF se veut démocratique, il autorise sans réserve les débats et les échanges. Il permet d'aboutir à des décisions et des actions communes qui déclinent nos valeurs d'universalité et de pluralisme. Le rôle de l'UDAF par rapport aux associations familiales adhérentes est d'activer et renouveler leur activité, d'augmenter le nombre et l'ampleur des actions communes, d'aider et soutenir celles qui le demandent, et de participer à toute action de mise en place de structures de soutien aux familles. Dans le cadre du nouveau projet associatif, et dans le but de resserrer les liens, l'UDAF propose :

- de favoriser le rapprochement avec les associations familiales par une relation personnalisée,
- de développer l'échange et la coopération entre l'UDAF, les associations familiales et les inciter à poursuivre cette démarche entre elles,

- de renforcer la place des associations familiales dans une réflexion commune autour de l'évolution de la famille.

L'UDAF a également pour mission de représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics par l'intermédiaire de représentants familiaux qu'elle aura désignés. Il s'agit de bénévoles volontaires pour participer aux différents travaux des conseils, assemblées et autres organismes institués par l'Etat, le département ou les communes. Le rôle de ces représentants est primordial puisqu'ils doivent porter les positions de l'UDAF dans les différentes instances où ils siègent et non pas les positions de leur association familiale d'origine. Pour cela, il est nécessaire qu'ils aient suivi une formation au préalable, il convient donc de renforcer les liens avec eux et :

- de formaliser des temps de rencontre avec eux programmés sur l'année,
- de mieux respecter la procédure d'intégration, d'accompagnement, de suivi,
- de s'assurer de la restitution des représentations.

Les besoins en représentants familiaux sont très importants étant donné que la demande des pouvoirs publics est forte. Il y a actuellement environ 50 représentants de l'UDAF au sein des différentes instances. L'UDAF se doit donc d'organiser le recrutement et l'intégration d'éventuels nouveaux représentants.

L'une des volontés affirmées de l'UDAF est d'accompagner toutes les familles de notre département dans un contexte d'évolution rapide et difficile de notre société. A ses yeux, la famille constitue un élément essentiel de la société. Pour accompagner les familles, l'UDAF doit mieux les connaître, mieux repérer leurs besoins, leurs préoccupations, leurs problèmes et leur volonté. Nous devons mieux les informer et leur donner des outils, mieux défendre leurs droits et enfin mieux les représenter auprès des différentes instances. Pour cela, nous disposons :

- du savoir-faire des associations familiales adhérentes dont la vocation est de défendre soit des thèmes d'ordre général soit des thèmes plus spécifiques,
- des missions de représentation de l'ensemble des familles dévolues à l'UDAF pour représenter des familles isolées et/ou non adhérentes,
- des représentants familiaux qui, auprès des pouvoirs publics, défendent les intérêts matériels et moraux des familles préconisés par la politique de l'UDAF,

Enfin, l'UDAF est un partenaire recherché par les pouvoirs publics pour la gestion des services d'intérêt familial qui lui sont confiés. L'UDAF dispose donc, pour mener à bien ses missions, de professionnels salariés dont la mission s'inscrit dans le champ de l'action sociale avec une éthique et une déontologie qui respectent, à travers la qualité du service rendu à la personne et à la famille, les droits des usagers. Cela nécessite du personnel qualifié, formé et évalué oeuvrant dans le cadre d'un projet de service validé par les membres du conseil d'administration. Si les services sont en général connus des administrateurs et plus généralement des membres des associations familiales, les professionnels, eux, le sont beaucoup moins et l'inverse est aussi vrai. Les salariés connaissent peu ou pas les bénévoles de l'UDAF qui sont leur employeur. Pour enrichir la complémentarité entre l'action politique portée par les administrateurs et l'action sur le terrain menée par les services, il fallait resserrer le lien entre les bénévoles et les salariés. Pour cela, plusieurs propositions sont faites dans le projet associatif :

- faire connaître aux salariés les missions de l'UDAF et son organisation institutionnelle,
- informer les salariés des principaux débats et conseil d'administration,

- proposer des espaces de coopération entre les services, les administrateurs et les associations familiales,
- mettre en place des temps d'information et de réflexion institutionnelle en direction des salariés.

Messieurs Alain RODIER et Christian DURAND viennent de présenter l'ensemble des propositions retenues pour le nouveau projet associatif concernant les acteurs principaux : les associations familiales, les représentants familiaux, les familles du département et les salariés.

Madame Mylène ARMANDO remercie toutes les personnes ayant participé à cette élaboration : les membres du conseil d'administration, les représentants familiaux, les présidents des associations familiales et les salariés. Elle explique que le conseil d'administration de l'UDAF et elle-même ont souhaité que ce nouveau projet associatif soit un projet participatif et démocratique et que cet objectif a pu être tenu grâce à l'implication des bénévoles. Elle demande aux participants s'ils ont des interrogations ou des remarques particulières à faire au conseil d'administration et au bureau dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet associatif.

Une participante se demande, au delà des orientations, concrètement, quels types d'actions découleront du projet associatif, par exemple, pour favoriser le rapprochement avec les associations familiales par une relation personnalisée.

Madame Mylène ARMANDO explique à l'assemblée qu'un projet associatif est un cadre qui est posé et que les actions restent à construire, c'est-à-dire qu'il va falloir le décliner en projet d'actions. Celui-ci sera pour partie lié à notre convention d'objectifs dans laquelle nous avons prévu de recréer des temps de rencontre entre l'UDAF et les associations ou entre les associations elles-mêmes autour de débats et de temps conviviaux. Des démarches seront engagées en terme de contacts et de rencontres avec les présidents.

Madame Mylène ARMANDO demande à l'assemblée si quelqu'un est contre ou s'abstient. Les participants approuvent à l'unanimité le nouveau projet associatif. Le nouveau projet associatif 2013 est adopté. Elle remercie les participants pour leur approbation et leur confiance pour les années à venir.

PROCLAMATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS

Madame Catherine MONTABONE proclame les résultats du premier tour des élections des administrateurs au conseil d'administration de l'UDAF. Le nombre de suffrages exprimés est de 6290, la majorité absolue étant à 3146. Avec trois candidatures pour cinq postes ouverts, ont été élus :

- Monsieur Christian DURAND (6290 voix)
- Madame Delphine RICHIER (6290 voix)
- Monsieur Alain RODIER (6290 voix)

INTERVENTION DES OFFICIELS

A l'invitation de **Madame Mylène ARMANDO** Mesdames Karine BERGER, députée des Hautes-Alpes et Renée LAURENS, représentant Madame la Directrice de la DDCSPP, Messieurs Pierre BERNARD-REYMOND, sénateur, Bernard JAUSSAUD, conseiller général, à prendre la parole.

ADOPTION DU PV DE L'AG DU 12 MAI 2012

Madame ARMANDO soumet au vote le procès-verbal de l'assemblée générale de 2012. Celui-ci est approuvé.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Madame Mylène ARMANDO donne la parole à **Monsieur José ORSINI**, trésorier, pour la présentation du rapport financier.

Analyse du résultat financier de 2012

Le total des produits de l'exercice 2012 s'élève à 1 495 416,14 € pour un total des charges de 1 472 235,36 €. Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent de 23 090,78 €. Les résultats consolidés font apparaître, entre les exercices 2011 et 2012 une diminution des produits de 0,6 % et une augmentation des charges de 0,9 %. Les produits restent globalement stables et les charges sont maîtrisées. Le résultat de l'ensemble des services est excédentaire à l'exception de ceux de la médiation familiale et du fonds de solidarité logement. La situation financière de l'UDAF est saine.

Approbation des comptes de l'exercice clos et décision d'affectation du résultat par service

Madame Mylène ARMANDO propose d'approuver les comptes et l'affectation des résultats des différents services :

- Le service de l'Institution présente un résultat excédentaire de 12 409,39 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat excédentaire du service au report à nouveau, la proposition est validée à l'unanimité.

- Le service du REAAP présente un résultat excédentaire de 282,99 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat excédentaire du service au report à nouveau, la proposition est validée à l'unanimité.

- Le service des prestations familiales présente un résultat excédentaire de 3 885,31 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat excédentaire du service en réserve d'excédents affectés à l'investissement pour le service, la proposition est validée à l'unanimité. Elle sera soumise à l'autorité de tarification pour sa validation.

- Le service de la protection des majeurs présente un résultat excédentaire de 15 862,92 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat excédentaire du service en réserve d'excédents affectés à l'investissement, la proposition est validée à l'unanimité. Elle sera soumise à l'autorité de tarification pour sa validation.

- Le service de la médiation familiale présente un résultat déficitaire de 8 253,80 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat déficitaire du service au report à nouveau, la proposition est validée à l'unanimité.

- Le service du fonds de solidarité au logement présente un résultat déficitaire de 1096,03 €. **Madame Mylène ARMANDO** soumet à l'approbation les comptes du service, ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'affecter le résultat déficitaire du service au report à nouveau, la proposition est validée à l'unanimité.

Le budget pour 2013

Le budget consolidé de l'UDAF pour 2013 a été voté sur la base de 1 505 540 € de produits et 1 514 020 € de charges. Les budgets des différents services ont été approuvés lors du conseil d'administration du 25 octobre 2012. Celui de l'Institution est le seul voté en déficit à hauteur de 8 480 €, les autres sont à l'équilibre.

La masse salariale globale dans l'ensemble des budgets 2013 présente une moyenne de 72,6 % de l'ensemble des charges.

Monsieur José ORSINI fait lecture des rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée.

Validation du budget 2013

Madame Mylène ARMANDO propose de valider les budgets des différents services pour l'année 2013. Ils sont adoptés à l'unanimité par les participants.

Approbation de la décision modificative de l'affectation du résultat du Service de l'Institution correspondant à l'exercice 2011

Le résultat excédentaire de l'exercice 2011 (237 634,13 €) du service de l'Institution avait été affecté au report à nouveau. Sur les conseils du commissaire aux comptes, **Madame Mylène ARMANDO** propose de modifier cette décision et d'affecter la plus-value correspondant à la vente du bâtiment (242 498,97 €) en « Plus values réinvesties » et le résultat de fonctionnement déficitaire de 4 864,84 € en report à nouveau déficitaire, afin de dissocier cette plus value du résultat. La proposition est validée à l'unanimité.

Quitus à la trésorière et au commissaire aux comptes

Madame Mylène ARMANDO sollicite les participants pour que soit donné quitus au trésorier et au commissaire aux comptes. Le quitus est voté à l'unanimité.

Vote du montant des adhésions

Madame Mylène ARMANDO précise que le montant des cotisations pour chaque adhérent reste constant depuis 10 ans, à hauteur de 1 € et à 30 € par fédération. Elle demande aux participants de voter le maintien de ces montants, ils sont validés à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

Les axes importants du rapport d'activité sont présentés à l'assemblée par les groupes de travail, sous forme de questions-réponses :

L'autonomie des jeunes

(Mesdames Michèle BRIELLES et Rachel BERTRAND, Monsieur Alain RODIER)

La démarche de réflexion sur l'autonomie des jeunes s'est finalisée au printemps 2012. L'état des lieux s'est enrichi de vœux autour des cinq grandes thématiques identifiées comme des facteurs conditionnant fortement l'accès des jeunes à l'autonomie : le logement, la mobilité, l'emploi/formation/insertion, la santé, l'accès aux loisirs/à la culture/à la citoyenneté. La position complète a été approuvée par l'assemblée générale et rendue publique par la présidente de l'UDAF et l'administratrice chargée de l'action lors d'une rencontre le 18 juin 2012 ouverte à tous.

A l'issue de cette réflexion, l'UDAF a identifié le premier départ des enfants du domicile parental comme une étape clé pour la plupart des familles confrontées à cette situation. Aussi, lors de la restitution publique de cette position, l'UDAF a proposé une conférence intitulée « *Mon enfant quitte la maison !* » qui l'a confirmée dans sa volonté de proposer une action pour faciliter cette période de la vie d'un jeune et de sa famille. Cet axe sur l'autonomie des jeunes sera conservé dans la prochaine convention d'objectifs avec comme projet d'organiser en 2014 un forum consacré au premier départ, en partenariat avec les acteurs locaux.

L'association Passe Muraille et le groupe d'entraide mutuelle

(Mesdames Myriam SERVEL, présidente du Passe Muraille et Kamcou SYLLA, animatrice du Passe Muraille, Messieurs Alain RODIER et Philippe HEBRARD)

La présidente et l'animatrice du Passe Muraille ont présenté le groupe d'entraide mutuelle. Depuis sa création en 2006, l'UDAF parraine le Passe Muraille. Un article de la revue « Gap en mag » a présenté à l'automne 2012 l'association et son groupe d'entraide mutuelle. Cette activité, prévue par la loi sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées, a débuté en 2006 autour de tout type de public en situation de handicap plus particulièrement psychique ou en grand isolement. L'objectif vise à accompagner les personnes, dans un contexte d'entraide spécifique où les adhérents se mobilisent entre eux, pour que ceux qui vont mieux puissent donner un coup de main à d'autres, parfois de façon très pratique dans la vie de tous les jours.

La convention d'objectifs 2013-2016 et les axes retenus

(Madame Mylène ARMANDO, Monsieur Alain RODIER)

Pour sa prochaine convention d'objectifs avec l'UNAF, l'UDAF a décidé de poursuivre les actions déjà engagées, c'est-à-dire la publication de la lettre d'information de l'UDAF, l'accompagnement de l'association de parrainage de proximité 1,2, 3 Soleil, et l'organisation d'un forum sur le thème du premier départ des jeunes du domicile familial.

L'UDAF a également choisi d'entreprendre de nouveaux travaux : la participation à l'observatoire régional des familles et la mise en place d'un portail Internet au service des familles et la mise en place de rendez-vous sous forme de déjeuner avec les membres des associations familiales.

Le projet de service de la protection des majeurs et des prestations familiales

(Messieurs Alain RODIER et Philippe HEBRARD)

Suite à la réforme de la protection des majeurs en 2007, l'UDAF a dû réfléchir sur les fondements de son intervention dans ce cadre. Afin de concrétiser cette démarche et pour répondre aux obligations fixées dans le cadre de la procédure d'agrément, un nouveau projet de service a été travaillé par l'ensemble des professionnels du service qui se sont massivement impliqués dans les groupes de travail réunis au cours du 1er semestre 2012. Celui-ci a été rédigé par Monsieur GARNIER, consultant de la société ORANTIS et a été validé lors du conseil d'administration du 15 décembre 2012. Il doit faire l'objet d'une seconde validation en conseil d'administration sur le lien avec le projet associatif qui vient d'être adopté. . Un accent particulier a porté sur les principes d'intervention, les missions et les engagements, les modes de fonctionnement du service ainsi que les effets que les personnes protégées peuvent attendre du service qui leur est apporté. La garantie des droits des personnes réaffirmés. Les missions et engagements du service à nouveau posé en équipe.

L'UDAF s'est également engagée dans une démarche d'évaluation, en partenariat avec les UDAF des Alpes de Haute Provence, du Var et du Vaucluse.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION

Madame Mylène ARMANDO reprend la parole et présente le rapport d'orientation à l'assemblée. Elle souligne le contexte général difficile que traversent les familles et qui impacte directement leur quotidien. Il n'est pas facile pour une UDAF de « tenir le cap » quand la politique familiale suscite autant de questionnements. L'UDAF se doit d'accompagner les familles des Hautes Alpes dans ces changements et le projet associatif doit permettre de mieux répondre à leurs besoins.

Madame ARMANDO propose d'approuver le rapport d'orientation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame ARMANDO remercie les participants et procède à la clôture de l'assemblée générale.